



Mise en pratique d'ateliers de médiation artistique à visée de mieux être par les outils de l'art thérapie

Notre certification se base sur le référentiel de compétences ci-dessous visant à mettre en place des ateliers de médiation artistique utilisant les outils de l'art thérapie, pouvant s'adapter aux secteurs médical, social et/ou éducatif. Elle permet d'attester de compétences de mise en place d'ateliers à visée de mieux-être par la médiation artistique auprès de l'ensemble des publics à accompagner, par une prise en compte et une valorisation de leurs spécificités.

Elle s'inscrit de plus dans une démarche de maintien dans l'emploi, de développement des compétences de ses stagiaires, mais également de développement de déontologie et d'éthique professionnelles. En effet, à partir de situations professionnelles rencontrées par le professionnel dans son activité, en s'appuyant sur une démarche d'analyse de pratique professionnelle et sur des références théoriques et méthodologiques, celui sera en capacité de revenir sur les situations vécues, décrire les situations, d'identifier les facteurs déterminants de la situation, analyser sa manière d'agir et envisager l'ajustement ou la capitalisation de ses pratiques afin d'identifier ses points forts et ses axes de progrès, et ainsi mieux appréhender de nouvelles situations

De ce fait, les compétences touchant à la communication professionnelle et à l'amélioration de ses pratiques professionnelles constituent le point central évalué durant le parcours menant à la certification.

Notre certification vise des professionnels souhaitant ajouter les compétences de médiation artistique à leurs activités, et relevant plus spécifiquement des secteurs de la santé, du social et médico-social, de l'animation socio-culturelle, de l'éducation et sa communauté éducative, tels que :

- Éducateur spécialisé,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Enseignant,
- Assistante maternelle,
- Infirmier,
- Médecin,
- Psychologue,
- Psychothérapeute,
- Accompagnant éducatif et social,
- animateur social,
- animateur tout public,
- etc.

Les prérequis pour l'entrée en formation, visant la certification AECES, restent inchangés et sont donc les suivants :

- Avoir une pratique artistique avérée,
- Avoir un projet construit d'intégration des médiations artistiques dans son activité professionnelle,
- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2 minimum.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET DE CERTIFICATION

Description des compétences	Description de la procédure d'évaluation	
	Modalités	Critères
<p>C1. Établir les étapes d'un atelier de médiation artistique, en mettant en place un dispositif de veille sectorielle, afin d'explicitier les objectifs des ateliers, déterminer les conditions de mieux être et d'améliorer sa pratique de façon continue.</p>	<p>Évaluation de l'ensemble des compétences par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production d'un mémoire de pratiques professionnelles durant la formation et adressé au jury en amont de la session de validation. 2. La présentation orale du mémoire par le candidat. 3. Le questionnement du jury mené par le jury, à l'issue de la présentation orale. 4. Un entretien technique autour de l'organisation d'un atelier, à partir d'un sujet tiré au sort. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes étapes de la mise en place d'un atelier respectent un référentiel professionnel. - La démarche proposée est adaptée au public ciblé et clairement exprimée. - La démarche proposée est adaptée selon des références précises (théoriques, pratiques, scientifiques). - Le candidat s'appuie sur ces références pour développer son dispositif et ajuster sa posture vis-à-vis de ces sources, puis de ses observations. - Une écoute active et passive permet de comprendre la demande et de la reformuler sans jugement ni interprétation. - L'analyse comportementale, psychique et émotionnelle du bénéficiaire au travers de

		<p>l'observation du processus créatif est réalisée grâce à une fiche d'évaluation et d'outils complémentaires adaptés à la thématique de l'atelier et du public visé.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le matériel nécessaire est anticipé et disponible.- Les règles de sécurité des personnes sont anticipées et respectées en fonction de la demande de l'institution, du sujet, de la famille et/ou des professionnels- Les conditions d'un cadre sécuritaire et bienveillants sont respectées.- L'animation s'appuie sur des sources identifiées.- Un plan de veille est présenté et argumenté.- Le projet en Art-thérapie est construit et argumenté au service du développement des Compétences Psycho Sociales pour le proposer en structure éducative.
		<ul style="list-style-type: none">- Le vocabulaire utilisé est adapté pour le public.

C2. Expliciter la démarche et le déroulement de l'atelier, en utilisant un vocabulaire adapté au public, afin de s'assurer de la compréhension, de l'adhésion et l'alliance entre les participants et l'intervenant.

- Les consignes sont formulées de manière compréhensible pour le public.
- Des rituels sécurisants sont mis en place (repères logistiques, temporels et symboliques).
- L'intervenant fait preuve d'assertivité et se positionne de façon claire dans son rôle d'aidant.
- Les difficultés des participants sont prises en compte.
- La remédiation éventuelle est adaptée à la difficulté et au public rencontrés .
- Les questions des participants sont prises en compte.
- Les réponses apportées permettent aux participants et à l'intervenant de s'engager dans l'atelier dans un esprit collaboratif.
- Un consentement oral et/ou écrit est nécessaire pour engager correctement le processus thérapeutique et inscrire le participant au cœur du dispositif.

<p>C3. Animer un atelier de médiation artistique en utilisant les outils matériels, pratiques et théoriques de de l'art thérapie en respectant le cadre de l'intervention afin de permettre à la personne de s'exprimer au travers de la création artistique en toute sécurité et autonomie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier s'appuie sur des techniques éprouvées et justifiées que l'animateur peut expliciter. - Les techniques de psycho-éducation sont maîtrisées. - Les techniques d'animation d'un cercle de parole sont acquises. - L'atelier respecte la chronologie proposée. - Les rituels sécurisants (repères logistiques, temporels et symboliques) proposés sont respectés. - L'atelier est organisé selon les possibilités physiques et techniques du lieu. - Les règles de sécurité sont maintenues durant la totalité de l'atelier
		<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du médium et des activités est adapté à l'âge du public - La communication est adaptée à l'âge et au niveau de compréhension du public - Les ateliers proposés répondent aux besoins spécifiques découverts en amont.

<p>C4. Prendre en compte les besoins spécifiques, les potentialités, le processus créatif et la notion de plasticité cérébrale dans l'éveil du petit enfant, l'évolution de l'enfant et de l'adolescent jusqu'à l'âge adulte afin de mettre en place une démarche de médiation artistique spécifique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Une adaptation est mise en place au fur et à mesure, grâce à l'écoute active et passive mise en place, au cours de l'atelier. - Les mécanismes psychiques, physiques et sociaux sont décomposés dans le processus créatif. - Les ateliers amènent une amélioration dans la qualité de vie, notamment dans sa relation avec ses proches et son environnement.
<p>C5. Prendre en compte les différents types de handicap et leur impact sur les fonctions et le comportement de la personne afin de mettre en place une démarche de médiation artistique spécifique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du médium et des activités est adapté à la personne en situation de handicap (capacités, volonté, environnement...). - La communication est adaptée au handicap rencontré. - Le candidat prend en compte les spécificités du handicap dans la définition du processus créatif.

		<ul style="list-style-type: none">- Les ateliers proposés répondent aux besoins spécifiques découverts en amont et pendant le processus en atelier.- La démarche de médiation artistique est adaptée en fonction du type de handicap (moteur/mental) du sujet.- Une adaptation est mise en place au fur et à mesure, grâce à l'écoute active et passive mise en place, au cours de l'atelier (prise en compte des états permanents et ou passagers (fatigue/humeur/audition/malvoyance/douleurs chroniques...))
<p>C6. Prendre en compte les différentes pathologies physiques et psychiques du vieillissement et leur impact sur les fonctions et le comportement de la personne afin de mettre en place une démarche de médiation artistique adaptée.</p>		<ul style="list-style-type: none">- Le choix du médium et des activités est adapté aux pathologies physiques et psychiques du vieillissement et à leur impact sur les fonctions et le comportement de la personne.- Les activités amènent à la résolution de certaines difficultés dans la gestion du quotidien.

		<ul style="list-style-type: none">- Les ateliers amènent une amélioration dans la qualité de vie, notamment dans sa relation avec ses proches et son environnement.- La communication est adaptée aux attentes des séniors et laisse une place à ces derniers, afin d'établir un échange respectueux et un partage des expériences de vie de chacun.
<p>C7. Avoir construit de manière consciente et explicite ses propres repères de ce qu'est une posture professionnelle dans l'accompagnement du savoir être, afin de respecter le cadre déontologique et éthique des pratiques d'accompagnement médiatisées.</p>		<ul style="list-style-type: none">- L'adhésion à un cadre déontologique et éthique des pratiques a fait l'objet d'un choix explicité dans la démarche du professionnel.- Le projet de développement des activités médiatisées est défini selon les publics et argumenté.- Une posture de bienveillance empathique envers l'autre et envers soi-même est démontrée.- Les étapes émotionnelles de l'apprentissage pour soi et pour autrui sont reconnues.

		<ul style="list-style-type: none"> - Une prise de recul cognitive et émotionnelle dans une situation de stress est explicitée. - Les faits et interprétations sont distingués dans l'analyse de la situation. - La communication repose sur les premières bases de Communication Non Violente. - La 1ère personne est utilisée à bon escient, lors des échanges, pour asseoir sa position.
<p>C8. Conduire des actions de synthèses et d'évaluation de ses pratiques professionnelles afin d'informer les parties prenantes et d'améliorer continuellement sa pratique, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée par écrit et par oral.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire de satisfaction bénéficiaires et commanditaires est anticipé. - Les critères d'évaluation des ateliers sont pertinents, penser et auto-anticiper. - Les modalités de restitution des ateliers sont argumentées. - La restitution des interventions est argumentée en fonction du public. - La pratique est analysée et des axes de progrès sont identifiés pour évaluer sa pratique. - Capacité à poursuivre sa propre formation.

		<ul style="list-style-type: none">- Capacité à orienter le bénéficiaire vers un thérapeute adapté.- Le bilan d'intervention est rédigé.- Le bilan permet de valoriser et promouvoir le rôle de la médiation artistique en matière de prévention, d'éducation sociale et de santé.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------